

N° 38/2022

Objet : Réglementation temporaire de circulation : Aménagement de trottoirs Grande Rue RD465

VU

Nous, Maire de la commune de CHAUX,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales
- Vu le Code de la Route
- Vu le Code de la circulation routière
- Vu le règlement de l'Administration publique du Code de la Route
- Vu le règlement de voirie communale
- Vu la demande de l'entreprise ROGER MARTIN - Route de Montbéliard - 90400 ANDELNANS pour l'aménagement de trottoirs Grande Rue- RD 465 à CHAUX

### CONSIDERANT

\*Que les travaux à réaliser par l'entreprise ROGER MARTIN nécessitent une réglementation temporaire de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers et l'intervention des secours, et qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à éviter les accidents pendant la durée des travaux.

\*Que la sécurité des usagers doit être assurée au droit de ce chantier sur le domaine public.

### ARRETE

#### Article 1

Les travaux d'aménagement de trottoirs à effectuer grande rue - RD 465 obligent la mise en place de panneaux de signalisation et balisage du chantier à partir du 10 octobre et jusqu'au 02 décembre 2022. La circulation sera réglée par alternat de feux tricolores. Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier.

#### Article 2

Les dispositifs de pré signalisation, de signalisation et de balisage du chantier seront mis en place par l'entreprise qui demeurera responsable des accidents de nature quelconque qui pourraient survenir du fait de l'exécution des travaux ou d'une installation de signalisation.

#### Article 3

Les agents normalement habilités à assurer la police de la circulation routière seront chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous ses formes habituelles.

#### Article 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise, pour exécution, chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Giromagny
- Entreprise ROGER MARTIN - Route de Montbéliard - 90400 ANDELNANS
- SDIS de BELFORT
- Conseil Départemental - BELFORT
- OPTYMO



Fait à CHAUX, le 07 octobre 2022

Le Maire,  
Jacky CHIPAUX